



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2017
6eme SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 14 décembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA, Sabah CABELLO SANCHEZ, Soazic DEBBACHE, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Julia MORO, Michel FAÏSSE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Christian JONCRET
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Sylvie RICHETON
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Soazic DEBBACHE
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Birol BIYIK
Mubbashar KHOKHAR
Imen GUEDDA
Pierre MAILLOCHON
Marie-Christine PEYNOT
Jean-Paul ESPINAR
Philippe GAUDIN
Jocelyne LAVOCAT
Dominique JOLY
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL, Directrice des Affaires juridiques, des assemblées et des achats publics

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON-JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Intervention liminaire de Mme la Maire

Le Conseil municipal est informé de la fin au détachement sur emploi fonctionnel de M. Jean Toguyeni, DGA en charge des services techniques, à compter du 1er mars 2018. A sa demande, il sera placé en congé spécial préalablement à sa retraite.

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Finances

- M. HENRY** - Budget primitif 2018 – Fixation des taux de la fiscalité locale et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la création d'une nouvelle autorisation de programme intitulée « Équipement de proximité Carnot 3 » ainsi que la ventilation des crédits de paiement sur la période 2018-2022 comme suit :

	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3	75 000,00	757 010,00	1 350 180,00	986 690,00	8 160,00	3 177 040,00
TOTAL	75 000,00	757 010,00	1 350 180,00	986 690,00	8 160,00	3 177 040,00

Décide que les crédits de paiement 2018 seront inscrits au budget primitif principal 2018 de la commune conformément à ce tableau.

- M. HENRY** – Budget primitif 2018 - Vote du Budget principal 2018

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,
Michel FAÏSSE s'étant abstenu,

Approuve, par chapitre, le budget primitif principal pour l'année 2018 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 56 172 084.00 €

Recettes : 56 172 084.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 17 065 986.00 €

Recettes : 17 065 986.00 €

M. HENRY - Approbation du rapport 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le rapport 2017 ci-annexé de la CLECT métropolitaine.

3. **M. HENRY** - Décentralisation du stationnement payant à durée limitée sur voirie

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve à compter du 1^{er} janvier 2018 l'institution d'une redevance de stationnement et la mise en place d'un forfait de post-stationnement (FPS) correspondant, sur les zones de stationnement « Centre-Ville » et « Parking de la Gare » conformément au plan ci-annexé,

Approuve le projet de convention ci-annexé relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement dite « cycle complet » avec l'ANTAI, et AUTORISER la Maire à signer les documents correspondants pour une durée commençant à compter de la signature de ladite convention et se terminant le 31 décembre 2020,

Autorise la Maire à signer tous autres documents à intervenir afférents à la mise en œuvre de la présente délibération,

Dit que les dépenses et les recettes afférentes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

4. **M. HENRY** – Autorisation donnée à la Maire de signer les avenant de transferts des marchés au profit du territoire Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12) dans le cadre des transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer tout avenant de transfert aux marchés conclus par la commune afin de permettre la continuité de leur exécution par le territoire Grand Orly Seine Bièvre dans les domaines faisant l'objet d'un transfert de compétence de la commune à l'EPT 12 au 1^{er} janvier 2018.

5. **M. PILATTE / M. BELVA** – Subventions exceptionnelles à des associations dans le cadre de nouveaux projets mis en place au cours de l'année

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Sauf pour l'association JEUNESSE SPORTIVE DU BOIS MATAR :

Par 27 voix pour,

Omar CHERIGUNE n'ayant pas pris part au vote,

Décide des versements des subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- 700 € pour l'AS JULES FERRY
- 150 € pour ARC EN CIEL
- 700 € pour FSDVA
- 1400 € pour l'ORMOISE BASKET
- 500 € pour MAJESTY
- 700 € pour RDJ POUR LA REUSSITE
- 500 € pour AIDE POUR LES PERSONNES EN DETRESSE
- 500 € pour JEUNESSE SPORTIVE DU BOIS MATAR
- 500 € pour le TAEKWONDO TEAM VSG
- 500 € pour le JUDO CLUB VILLENEUVOIS
- 6 000 € pour le COS de Villeneuve-Saint-Georges

Dit que les dépenses sont imputées au budget de l'exercice considéré

6. Mme BARDEAUX - Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Equipement de proximité Carnot 3

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la création d'une nouvelle autorisation de programme intitulée « Équipement de proximité Carnot 3 » ainsi que la ventilation des crédits de paiement sur la période 2018-2022 comme suit :

	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3	75 000,00	757 010,00	1 350 180,00	986 690,00	8 160,00	3 177 040,00
TOTAL	75 000,00	757 010,00	1 350 180,00	986 690,00	8 160,00	3 177 040,00

Décide que les crédits de paiement 2018 seront inscrits au budget primitif principal 2018 de la commune conformément à ce tableau.

**URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES
HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

Urbanisme

- 7. M. KNOPFER** - ZAC de la Pologne – Approbation du Compte-rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2016 établi par la Société d'Aménagement et Développement des Villes du Département du Val-de-Marne (SADEV 94) au titre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Pologne

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le Compte-rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2016 ci-annexé et établi par SADEV 94 au titre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Pologne.

Renouvellement urbain

- 8. M. HENRY** – Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de la place du Lavoir par la Ville à l'établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA) pour réaliser les travaux préalables à la démolition

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer l'avenant ci-annexé à la convention initiale de mise à disposition de la parcelle AP 87 dite « Place du Lavoir » à l'EPA ORSA.

Aménagement

- 9. M. KNOPFER** - Déclassement de parcelles communales sises 28, 79 bis avenue de Choisy et quai Papelier (AV 10, AW 100, partie de AW 172 et AW 180) pour la réalisation du projet de requalification urbaine du quartier de Triage

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide du principe de la désaffectation des parcelles AV 10 sise 28 avenue de Choisy, AV 100 sise 79 bis avenue de Choisy, AW 172 sise quai Papelier (pour partie) et AW 180 sise quai Papelier qui sera effective au plus tard le 1^{er} janvier 2024 en fonction de la réalisation du projet de requalification urbaine du quartier de Triage,

Prononce le déclassement anticipé des parcelles AV 10 sise 28 avenue de Choisy, AV 100 sise 79 bis avenue de Choisy, AW 172 sise quai Papelier (pour partie) et AW 180 sise quai Papelier conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,

Autorise la Maire à mettre en œuvre et signer l'ensemble des actes se rapportant à ce déclassement anticipé.

11. M. HENRY - Autorisation de cession de parcelles communales sises 28, 79 bis avenue de Choisy et quai Papelier (AV 10, AW 100, partie de AW 172 et AW 180) au profit de Nexity pour la réalisation du projet de requalification urbaine du quartier de Triage

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la cession au profit de la société Nexity de :

- o la parcelle AV 10 sise 28 avenue de Choisy, pour une contenance de 1 721 m², au prix de 760 356 €,
 - o la parcelle AV 100 sise 79 bis avenue de Choisy, pour une contenance de 1 335 m², au prix de 589 817 €,
 - o la parcelle AW 172 sise quai Papelier (pour partie), pour une contenance de 1 180 m², au prix de 521 336 €,
 - o la parcelle AW 180 sise quai Papelier, pour une contenance de 3 823 m², au prix de 1 689 041 €,
- et ce, pour un montant total de 3 560 550 €.

Autorise le futur acquéreur à déposer les autorisations d'urbanisme afférentes à son projet sur les parcelles susvisées.

Autorise la Maire à signer les documents et les actes correspondants.

Développement durable

12. M. PILATTE - Approbation du plan d'actions de l'Agenda 21

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le plan d'actions de l'Agenda 21 ci-annexé,

Approuve la création d'un observatoire de l'Agenda 21 qui sera présidé par la Maire et composé comme suit :

- Sept représentants titulaires et sept représentants suppléants du conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges assistés de techniciens de la Ville en tant qu'experts,
- Un représentant de la Préfecture du département du Val-de-Marne ou de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'énergie,
- Un représentant du Conseil régional,
- Un représentant du Conseil départemental,
- Un représentant de la Métropole du Grand Paris,
- Un représentant de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre,
- Un représentant de l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine-Amont,
- Trois représentants des entrepreneurs et commerçants villeneuvois,
- Six représentants des associations villeneuvoises,
- Deux Villeneuvois volontaires,

Dit que les membres de l'observatoire de l'Agenda 21 seront désignés ultérieurement par arrêté de la Maire,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs ou financiers relatifs à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Solidarités

13.Mme DINNER - Gestion et entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Villeneuve-Saint-Georges – Crosne : autorisation à la maire de signer un avenant de prolongation du marché

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer l'avenant à passer avec la Société VAGO pour la prolongation de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Villeneuve-Saint-Georges – Crosne, du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018 pour un montant de 16 032.12€ HT (base 2017) soit 19 238.55€ TTC (5 344,04€ HT soit 6412,85€ TTC par mois) selon les conditions du marché initial.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Ressources Humaines

14.M. JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	47	- 3	+1	45
Attaché à temps complet	26	- 5	+ 3	24
Attaché principal à temps complet	9	- 1		8
Adjoint technique à temps complet	268	- 8		260
Agent de maîtrise à temps complet	21	- 1		20
Agent de maîtrise principal à temps complet	19	- 1		18
Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	7	- 1		6
Ingénieur à temps complet	10	- 1	+ 1	10
Ingénieur principal à temps complet	6	- 2		4
Ingénieur en chef à temps complet	1	- 1		0
Adjoint du patrimoine à temps complet	2	- 2		0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	5	- 4		1
Assistant de conservation à temps complet	4	- 4		0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	- 1		0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	4	- 3		1
Conservateur (bibliothèques) à temps complet	1	- 1		0
Educateur principal de jeunes enfants à temps complet	1		+ 1	2
Adjoint d'animation à temps complet	89	- 1		88
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2	- 2		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	13	- 13		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	4	- 4		0

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	7	- 7		0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet	3	- 3		0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet	10	- 10		0
Educateur des APS à temps complet	7	- 6		1
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	- 1		2
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe à temps compl	3	- 1		2
Emplois spécifiques	2	- 2		0
TOTAL	575	- 89	+ 6	492

Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

Administration Générale

15.Mme la Maire – Désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,
Michel FAÏSSE s'étant abstenu,

Prend acte de la demande de madame Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN d'être remplacée sur les mandats de représentation de la commune suivants :

Mandat
Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (titulaire)
Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du sud-est de la région parisienne (titulaire)
Conseil de l'école maternelle Jean Zay (titulaire)
Conseil d'administration de l'Association pour le Développement Sanitaire (titulaire)

Prend acte de la demande de madame Mariam DOUMBIA d'être remplacée sur les mandats de représentation de la commune suivants :

Mandat
Conseil de l'école élémentaire Saint-Exupéry B (titulaire)
Conseil d'administration du collège Jules Ferry (suppléant)

Retire à madame Imen GUEDDA les mandats de représentation de la Commune suivants :

Mandat
Conseil de l'école maternelle Marc Seguin (titulaire)
SyAGE (suppléante)
Mission locale VIVA (suppléante)
Conseil d'administration du Collège Roland Garros (suppléante)

Décide d'adopter le scrutin public pour la désignation des représentant-e-s de la commune dans le cadre de la présente délibération,

Procède à la désignation des représentant-e-s de la commune, en remplacement de madame Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, madame Mariam DOUMBIA et de madame Imen GUEDDA (sauf pour le Conseil d'administration du Collège Roland Garros), au sein des établissements et organismes précités,

Procède à la désignation des 2 représentants titulaires et 2 suppléants de la commune pour le conseil d'administration du collège Roland Garros.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, ET EDUCATION

Réussite éducative

16. Mme RICHETON - Charte de partenariat pour la mise en œuvre d'un dispositif de prévention du décrochage scolaire au sein du collège Roland Garros

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de charte de partenariat relative à la participation de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges au dispositif Alliance pour l'éducation au collège Rolland Garros, ci-annexée,

Autorise la Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

VOEU

Présenté par la majorité - Le droit à la santé pour tous les Villeneuvois !

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Réaffirme sa détermination à agir concrètement main dans la main avec les habitant.e.s et avec les acteurs locaux et nationaux pour la santé des Villeneuvois.e.s et revendiquer le droit au développement humain durable,

S'engage à tirer toutes les conséquences du protocole d'expérimentation en ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des habitant.e.s de Villeneuve-St-Georges,

Demande à l'Etat et à la Région toutes les garanties financière et politiques pour parvenir à endiguer l'augmentation des embouteillages dont est victime notre ville en apportant son soutien à toutes les solutions de transports en commun alternatives à la voiture particulière comme le prolongement de la Ligne 18 du Grand Paris Express, l'amélioration de l'offre de services des bus sur tout le territoire de la commune, la réalisation pour 2021 du Cable A dit Téléal, le développement des circulations douces et pour la défense quotidienne des populations face aux nuisances aériennes.

Fin de séance à 21h17